

LES TERRITOIRES PAYSAGERS DE WALLONIE

Qu'ils soient habitants, vacanciers ou simplement de passage, les citoyens sont de plus en plus sensibles à la qualité des paysages et à leur préservation. Cette préoccupation ne concerne pas seulement les panoramas exceptionnels : elle s'étend à tous les paysages, remarquables ou ordinaires, urbains comme ruraux.

C'est donc à point nommé que les Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Florence en octobre 2000, ont approuvé une *Convention européenne du paysage* que la Région wallonne a ratifiée par décret l'année suivante.

Parmi ses articles, cette convention invite les Etats signataires à identifier leurs paysages sur l'ensemble de leur territoire. Cette identification servira de base à la définition des objectifs de qualité paysagère et à la mise en place d'une politique de protection, de gestion et/ou d'aménagement.

C'est précisément de cette identification, préalable nécessaire à toute politique, qu'a été chargée la CPDT. La démarche a été construite sur la base de la définition du paysage telle qu'elle est donnée dans la Convention européenne : le paysage est ce que les gens voient, c'est-à-dire en premier lieu un relief, puis les occupations végétales et humaines qui le recouvrent.

Pour caractériser les différents types de paysages wallons, on a utilisé le concept de « territoire paysager » qui consiste en une agrégation de plusieurs unités paysagères présentant des caractéristiques semblables.

Les territoires paysagers ont été identifiés, à un premier niveau, sur base des caractéristiques de leur relief et à un second niveau, sur base de leur occupation du sol qui exprime les interactions qui existent entre le relief, la nature et les activités humaines. Enfin, à un troisième niveau, les caractéristiques de l'habitat ont permis d'affiner certains découpages.

Le résultat de ce travail, c'est une carte qui comporte 76 « territoires paysagers » (parfois subdivisés en « faciès ») regroupés en 13 ensembles régionaux.

ISBN : 2-87401-167-3



9 782874 011672

Ministère de la Région wallonne
Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine
Division de l'Observatoire de l'habitat